

Compte rendu Conseil de quartier MULSANT Jeudi 7 Janvier 2016

- M. le Maire,
- M. Jean-Luc Bourreau, Président du conseil de quartier Mulsant,
- M. Roland Mignard, vice-Président du conseil de quartier Mulsant, Adjoint en charge du cadre de vie, urbanisme, circulation, voirie et stationnement,
- les membres du Conseil de Quartier Mulsant,
- Mme Catherine Dufossé, Adjointe en charge des Affaires Scolaires et de l'Enfance,
- M. Lucien Murzi, Conseiller Municipal, en charge de la vidéo protection,
- M. Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- M. Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- M. Dominique Mattern, responsable du Pôle Ingénierie, Ville de Roanne,
- M. Patrick Orsatti, bureau études environnement, Ville de Roanne,
- M. Olivier Jandard, Responsable du service Proximité, Ville de Roanne,
- Mme Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

M. Bourreau accueille l'assemblée, et fait part de sa démission, en raison de sa prise de fonction d'élu au Conseil Municipal ; effectivement, le statut des conseils de quartier qui attribue la présidence à un habitant du quartier, ne la rend pas compatible avec des fonctions d'élu au conseil municipal. M. le Maire indique l'installation officielle de M. Bourreau au conseil municipal du 14 Janvier prochain ; l'élection d'un nouveau président pourra alors être organisée dans les semaines suivantes. *A réception de ce compte-rendu, une séance est prévue à cet effet, le Mardi 26 Janvier 2016, à 18h30 au Centre Social Marceau.*

La vidéo protection

M. Murzi présente le déploiement général du dispositif de vidéo protection sur la ville de Roanne. M. Murzi précise la décision de M. le Maire d'équiper le quartier Mulsant dès cette année 2016, au lieu de 2017 comme cela était prévu initialement, et pour un investissement sur ce seul quartier, de 300 000 €.

M. Murzi répond aux questions des conseillers :

- pourquoi 3 caméras place Berthelot, et 2 Place Victor Hugo ? Les caméras sont implantées selon qu'il s'agit de caméras fixes ou de caméras 360 ° ; selon la configuration du lieu, elles offrent, l'une et l'autre, des champs de vision différents, répondant aux besoins identifiés. Pour information, M. Murzi précise qu'une caméra 360°, dispose d'une technologie avancée, qui permet de lire une plaque d'immatriculation de véhicule, à plus de 250 m.

- les caméras peuvent-elles être utilisées pour la verbalisation des infractions au code la route ? le dispositif le permet mais la municipalité a fait le choix, pour le moment, de la protection des personnes et des biens.

-combien d'employés visionnent les images des caméras, et quel profil ont-ils ? La Ville poursuit actuellement ses recrutements jusqu'à hauteur de 10 personnes, qui assureront une présence 24h/24. Ce sont des personnes issues de la gendarmerie, de la Police Nationale, de la sécurité (type AIS Proségur), qui ont déjà une expérience de la vidéo protection ; toutes roannaises, elles sont recrutées après des tests pré sélectifs et un passage devant un jury.

-Pendant combien de temps les films sont-ils conservés ? Ils peuvent l'être jusqu'à 30 jours. La Ville les conserve 20 jours, durée qui permet de conduire raisonnablement toutes les enquêtes.

-Ce dispositif porte-t-il atteinte aux libertés ? il faut savoir que des caméras sont déjà implantées, depuis longtemps, dans de multiples endroits : banques, boutiques, grandes surfaces... Pour autant, M. le Maire rappelle la réglementation très stricte qui encadre ce dispositif, et qui garantit le respect des libertés individuelles. (floutage des parties privatives, sur les images enregistrées). Par ailleurs, la vidéo-protection donne des moyens supplémentaires, efficaces et précieux, en termes de prévention, y compris pour sauver des vies, qui permettent d'investiguer, et en ce sens, d'optimiser les taux d'élucidation, rajoute M. le Maire ; tentative de suicide, agressions et vols, sont autant d'affaires qui ont déjà pu être élucidées sur Roanne, grâce à ce dispositif très fiable, et incontestablement, garant de la sécurité des personnes et des biens.

Le regroupement scolaire

M. le Maire et Mme Dufossé informent sur le regroupement des écoles Berthelot et Deux Faubourgs ; il s'inscrit dans la politique de regroupement d'écoles, souhaitée par l'Inspection Académique sur tous les quartiers de la ville. La baisse démographique sur la ville contraint effectivement à revoir le nombre d'écoles, aujourd'hui surdimensionné ; le regroupement est la solution préventive qui permet, à la fois de sécuriser le nombre de classes, et de maintenir les postes d'enseignants. Dans ce cas précis, les 5 postes seront maintenus.

L'école Berthelot sera ainsi transférée, à la rentrée prochaine, dans celle des Deux-Faubourgs, qui bénéficiera d'aménagements, destinés à offrir des conditions d'accueil optimales ; le projet global sera conduit en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, et présenté en conseil des deux écoles, semaine prochaine. Ce regroupement sur un lieu plus spacieux, permettra également à l'Education Nationale d'ouvrir un accueil pour les enfants de 2 ans.

A noter que cette mutation s'opèrera avec souplesse, puisqu'à la rentrée prochaine, les enfants de Berthelot pourront aussi bien intégrer les Deux Faubourgs, qui portera le nom d' « école maternelle Mulsant », que le Fuyant, ou bien encore, sur dérogation, pourront changer d'école, si géographiquement cela s'avère plus avantageux pour les parents.

S'agissant du devenir de l'école Berthelot, M. le Maire évoque une piste de réflexion autour de l'installation d'une crèche, et dans cette éventualité, un possible regroupement des crèches du Fuyant et Saint Alban, qui permettrait d'accroître la capacité d'accueil.

Les animations

M. Bourreau sollicite l'assemblée pour des volontaires souhaitant piloter le groupe animation. M. Galindo se propose pour assurer ces missions ; Mme Osselin, partante pour le seconder, sera copilote de cet atelier de travail.

La fête de la musique du 19 Juin : Mme Osselin relate une belle manifestation, et souligne l'implication de M. Aubourg dans sa recherche des groupes musicaux, dont les prestations, gratuites, ont été largement appréciées.

Le Vide grenier du 19 Septembre : Mme Lejon-Jossent indique qu'il n'y a certes pas eu la participation attendue, mais il s'agissait d'une relance de cette manifestation, abandonnée depuis plus de trois ans, pour recréer du lien avec les habitants et les commerçants du quartier, et que nombreux ont d'ailleurs appréciée. Mme Lejon-Jossent souligne la participation de 80 exposants.

Le Téléthon 2015 : les conseillers Mulsant se sont bien investis dans cette animation portée par la Ville de Roanne. Belles photos prises par M. Bourreau.

Noël dans le quartier, 24/12 : Mme Osselin donne une appréciation mitigée sur l'animation « calèche », laquelle, selon elle, manquait d'interactivité avec le public. L'édition 2016 devra bien prendre en compte la sécurité sur la voie, et veillera à associer les services de la Police Municipale en amont de son organisation.

Perspectives 2016

M. Galindo informe de sa prise de contact auprès des commerçants du quartier, en vue de l'organisation d'un jeu de boules. Il souligne l'enthousiasme des commerçants de voir redémarrer de nouvelles animations dans le quartier. Au regard de l'investissement humain et financier requis, l'organisation de trois manifestations dans l'année, semble suffisante, indique Mme Lejon-Jossent.

M. le Maire précise alors qu'un budget annuel de 4000 € sera proposé au prochain Conseil Municipal, qui devrait permettre au conseil de quartier de concrétiser ses projets d'animation.

Mme Godet, conseillère et médecin orthophoniste, informe de son projet de développer de l'animation autour de la lecture, et notamment dans un objectif d'étoffer le tissu social entre les générations, en lien avec l'association « lire et faire lire ». Un groupe de réflexion se crée autour d'idées de prêts de livres dans le quartier, par le biais d'un réseau médiathèque, et de liens entre le centre social et l'association « lire et faire lire ». Le futur Jardin des Senteurs pourrait même être un « point d'accroche » pour y développer des espaces dédiés à la lecture, propose Mme Lejon.

Mme Godet, M. Himbert, Président du Centre Social, Mme Fiot, secrétaire, et tous ceux qui souhaitent se joindre à eux, se réuniront pour développer ces réflexions.

Prochaine réunion « animations » : Mercredi 20 Janvier à 18h30, au Centre Social Marceau.

La voirie du quartier

M. Jandard énumère l'ensemble des demandes des conseillers, et les réponses apportées. Tableau ci-joint.

Insécurité des piétons et notamment des enfants, sur les passages : M. le Maire souligne les nombreuses incivilités d'automobilistes, mais aussi de piétons qui traversent en se mettant en danger, et rappelle la responsabilité des parents dans « l'apprentissage de la rue » à leurs enfants. Il n'existe pas de solutions qui permettent d'éviter 100% des accidents, dit-il encore ; toutefois, la vidéo protection, qui permet de retrouver les auteurs d'infractions, et un certain nombre d'aménagements sécuritaires, participent à améliorer la situation, pour laquelle l'aspect financier doit aussi être pris en compte.

Déjections canines : le nouveau mag, paru cette semaine, annonce une campagne de sensibilisation à la propreté ; « ce ne sera pas un choc salutaire dans le non civisme des gens » exprime une conseillère ; à cet égard, M. le Maire rappelle la contravention de 68€ à l'encontre des incivilités canines.

Prochaine réunion « voirie » : Mercredi 20 Janvier à 18h30, au Centre Social Marceau.

Le Jardin des Senteurs

M. Orsatti informe d'une présentation de l'avant-projet à M. le Maire, le 28 Janvier prochain. M. Bourreau rappelle la participation des conseillers à deux réunions, avec le Bureau d'Etudes Big Bang, en charge du projet, et les services de la Ville. Ces rencontres, très appréciées des conseillers, ont notamment permis à chacun de s'exprimer sur les usages souhaités de cet espace.

Une prochaine réunion de concertation aura lieu mi-Février.

Les questions diverses

- Stationnement place Victor Hugo : une conseillère sollicite l'indulgence pour des stationnements de véhicules sur les trottoirs ou espaces réservés, pendant les jours de marché. M. le Maire rappelle l'absolue nécessité de respecter les stationnements réservés ; outre la gêne pour les PMR, ce peut aussi être une gêne pour des secours d'urgence, des convoyeurs de fond... suivie de lourdes conséquences. M. le Maire rappelle également le stationnement gratuit dans la rue Mulsant. Le passage à un stationnement payant pourrait solutionner le déficit de places, mais il n'est naturellement pas souhaité sur le quartier.

- Problématique du stationnement alterné : pas systématique dans toutes les rues, indique M. le Maire, il a toutefois 3 objectifs : 1/ permettre le nettoyage de la rase du trottoir, au moins une fois par mois, 2/ne pas gêner toujours les mêmes riverains, 3/ éviter l'usure de la chaussée en alternant le poids des véhicules d'un côté et de l'autre. M. le Maire exprime toute son ouverture pour une discussion à ce sujet, et notamment sur un retour à du stationnement unilatéral et permanent, sous réserve de l'accord des riverains.
- M. le Maire informe d'une présentation du projet Bords de Loire à la prochaine séance du 26 Avril.

M. Bourreau clôture la séance à 19h45.

M. le Maire invite tous les conseillers à se réunir autour de la galette, offerte par M. Mignard, et du verre de l'amitié, offert par M. Bourreau.

**Prochain conseil de quartier Mulsant, Mardi 26 Avril 2016 à 18h00
au Centre Socio-Culturel Marceau**

Merci de votre participation.